

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 1er février 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation4 p. (47r, 48r, 49v, 50r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 1er février 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47313>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er février 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin demande à André des explications sur sa proposition de tarif pour 1873 et lui explique ce qui a été décidé à Guise. Il lui fait part de ses hésitations sur la suppression de la remise faite en fin d'année aux acheteurs, mauvaise pour les affaires selon les voyageurs de commerce mais bénéfique sur le plan comptable et administratif. II lui demande d'examiner la question pour la Belgique.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)
["Godin"](#)

Lieux cités

- [Belgique](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Marsailles 1 Février 93

Monsieur Bourguignon,

J'ai l'honneur de répondre
à votre lettre du 29 écoulé
que les circonstances ne
m'ont pas permis de donner
suite à la demande que
vous m'avez faite. J'ai en
ce moment un nombre
suffisant de voyageurs en
France, et j'en suis pas
suffisamment renseigné sur
les besoins de mon voisin de
Belgique pour vous dire s'il
y a quel que chose de possible
de ce côté.

J'ai bien l'honneur
Monsieur, de vous saluer.

Godin

Versailles 1^{er} Janvier 98

Cher Monsieur André,

On m'a envoiée ici un
extrait de votre lettre du
22 Janvier, mais je ne sais
pas bien clairement la nature
des propositions que vous faites;
vous parlez d'adopter le tarif
de 1878 diminué de 1%, et de
faire joindre les demandes au-
dessus de 100 florins de 7%
de remise, et les demandes qui
ne seraient pas dans cette con-
dition seraient simplement
acceptées aux prix et conditions
du tarif de 1878.

Qui est ce que nous entendez
par là ? Est-ce mon tarif
& Janvier majoré des prix de

la circulaire du mois d'août?

On vous aura sans doute écrit de Guise que mes négocians en ce moment ont un tarif fait sur la base des derniers prix de 1893, avec diminution de 10 %. Avec ces prix je supprime la remise de 15 % et la remise de fin d'année, et ne conserve que la remise d'été portée à 6 % pour les mois de Janvier et Février, et que j'continuerai, si l'est nécessaire, jusqu'en Mars et Avril suivant les besoins de la vente.

Mais j'appelle votre attention sur ce point : Mes négociants prétendent que cela leur crée certains embarras pour traiter les affaires ; les marchands qui avaient l'habitude de profiter de la remise de fin

d'armée pour faire la vente en demi-gras trouvent qu'il y a un obstacle pour leur continuer les affaires sur le même pied. Et d'un autre coté mes voyageurs qui ont affaire surtout à une clientèle qui n'achète que de 500 à 1000 francs me disent que ceux-là n'auront plus le même intérêt ~~à~~ à n'acheter que à moi.

Ce n'est donc pas la suppression de la remise de 15 % qui préoccupe, mais surtout la remise de fin d'année, et j'suis véritablement embarrassé sur le parti à prendre. Car ce qui me fait renoncer à la remise ^{de fin} d'année, c'est surtout à cause des embarras administratifs que cette bonification donne en comptabilité, en correspondances, et en règlements de toutes sortes.